

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Mai

LA PAIX SINO-JAPONAISE

Il était à prévoir que les conditions de paix imposées par le Japon à la Chine, provoqueraient des réclamations de la part des puissances européennes qui ont des intérêts à protéger dans l'Extrême-Orient. Aussi l'opinion publique aura sans doute appris sans surprise que l'Allemagne, la France et la Russie, après s'être entendues à ce sujet, ont fait savoir au Mikado qu'elles ne pourraient accepter l'exécution d'un traité qui, non seulement porte atteinte à l'intégrité de la Chine par la cession au Japon de certaines parties importantes de territoire, mais encore qui donne à ce dernier, au point de vue industriel et commercial, une situation privilégiée.

Le Japon, en cette circonstance, a agi comme les Allemands en 1870-71. Il a imposé ses conditions aux vaincus. Comme M. de Bismarck, il leur a fait rudement sentir que « la force prime le droit ». Seulement, nous avons le droit, nous autres Français, de faire remarquer que si l'on songe aujourd'hui à intervenir pour empêcher le Japon de prendre au Céleste Empire l'île de Formose et la presqu'île de Liao-Toung, personne n'est intervenu en 1871 pour défendre l'intégrité du territoire français et empêcher qu'on nous prenne l'Alsace-Lorraine.

Il n'est peut-être pas inutile de faire ce rapprochement, dût-il déplaire à certains de nos voisins.

On comprend fort bien que la Russie s'oppose à ce que le Japon s'annexe la presqu'île de Liao-Toung. Cette annexion, en effet, non-seulement lui fermerait le chemin de Pékin, surtout le jour où la Corée devenue indépendante serait livrée entièrement à l'influence du Japon; mais en outre, elle lui donnerait pour voisin cette dernière puissance qui vient de se révéler comme une nation militaire avec laquelle il faudra désor-

mais compter dans l'Extrême-Orient.

Quant à la France, on explique son intervention en disant qu'elle a dans l'Indo-Chine des intérêts importants à défendre et que la possession par le Japon de l'île Formose et de l'archipel des Pescadores, serait de nature à lui porter préjudice dans un avenir plus ou moins éloigné.

Pour ce qui est de l'Allemagne, elle intervient pour protéger ses intérêts commerciaux dans ces lointaines régions et pour conserver les avantages qu'elle retire de ses relations commerciales avec l'Empire du Milieu.

Ce qui a lieu de surprendre, c'est que l'Angleterre qui, elle aussi, a dans l'Extrême-Orient des intérêts considérables à protéger et qui fait d'importantes opérations commerciales avec la Chine, s'abstienne d'intervenir et de s'associer à l'Allemagne, à la France et à la Russie.

Il y a là évidemment anguille sous roche, comme on dit vulgairement.

Cette abstention du foreign-office paraît d'autant plus étrange que le gouvernement de la reine, au commencement de la guerre entre le Japon et la Chine, se montrait favorable à cette dernière puissance et ne prenait pas la peine de cacher ses préférences. Comment se fait-il qu'il décide de se tenir à l'écart aujourd'hui qu'il est question de prendre la défense des intérêts de l'Empire du Milieu contre les exigences du Japon victorieux ?

Faut-il conclure de ce changement d'attitude que la Grande-Bretagne s'est entendue secrètement avec le Japon et qu'elle en a obtenu des garanties et peut-être des concessions importantes ?

On peut s'attendre à tout de la part de nos voisins du détroit, dès qu'il s'agit pour eux de servir leur ambition ou leurs intérêts.

Quoi qu'il en soit voici en quels termes s'exprimait, à ce sujet, il y a quelques jours, le *Daily News* :

« Nous apprenons que le gouvernement anglais n'entrera dans aucune combinaison

formée par des puissances continentales dans le but de modifier les résultats des victoires japonaises.

» Les ministres britanniques désiraient vivement empêcher la guerre, mais ils considèrent que les intérêts anglais ne sont pas lésés par ces conditions de la paix.

Cette dernière phrase du journal anglais a tout l'air d'un aveu tacite. Si « les intérêts de l'Angleterre ne sont pas lésés » c'est probablement parce qu'elle a su prendre en sous-main des mesures pour qu'ils ne le soient pas.

Le *Times* tient un langage à peu près identique à celui du *Daily News* :

« L'appel des journaux russes et français en faveur du « concert européen » ayant pour but, dit-il, d'établir les termes de la paix entre le Japon et la Chine, après que les bases d'un arrangement ont déjà été adoptées, n'est justifié ni par les précédents ni par la politique. Il n'est pas douteux que chaque Etat ou chaque groupement d'Etats qui verrait ses intérêts considérablement compromis par les conditions imposées à la Chine, aurait le droit de demander une modification de ces conditions, pourvu, bien entendu, qu'il fût prêt à supporter toutes les conséquences d'une semblable démarche. »

Ce langage se passe de commentaires. L'égoïsme anglais est satisfait; cela lui suffit.

Cette attitude du gouvernement anglais est vivement critiquée par la presse allemande et par la presse russe.

Cette dernière surtout se montre fort mécontente et ne se gêne pas pour rappeler les motifs qu'ont les grandes puissances de se défier des agissements louches et hypocrites de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que les *Novosti* proclament la nécessité de conjurer la complète absorption de l'Egypte par l'Angleterre au moyen d'une prompt intervention et du règlement de la question égyptienne par un congrès international.

Le journal russe a raison. Il est temps de forcer les Anglais à évacuer l'Egypte.

te personne. Je vous conseillerai de prendre de préférence un parent, si vous en possédez encore.

— J'ai un frère.
— Un frère ? C'est parfait.
— Malheureusement, il n'habite pas la France. Il est fixé en Amérique, à New York, depuis plusieurs années, à la suite d'une discussion qu'il a eue avec mon père, mais moi je n'avais pas cessé de l'aimer... fit Jean de Kermor avec une hypocrisie fort bien jouée.
— Ainsi, vous étiez resté en relations avec lui ?
— Oui, monsieur.
— Vous avez son adresse à New-York ?
— Je l'ai.
— Veuillez me l'indiquer.
— Comte Jean de Kermor, 108, Septième-Avenue.

Le clerc écrivait.
— Oui, monsieur... Et dans le cas où on ne retrouverait pas l'enfant...

Le notaire regarda son clerc comme pour l'inviter à écrire.
— Dans le cas où on ne retrouvait pas l'enfant ? répéta-t-il.

— Mon intention, reprit le faux Julien Kermor, serait de lui laisser tout ce que je possède.

— Bien, monsieur le comte.
Quelques minutes de silence se firent, pendant lesquelles on n'entendit que le grincement de la plume sur le papier vergé...

Une satisfaction sournoise se lisait dans l'œil mi-clos de Jean de Kermor.

Les témoins, immobiles, retenant leur souffle.

Le prétendu malade se souleva un peu sur l'oreiller.

— Ecrivez, dit-il au notaire, je vais vous dicter.

Le clerc trempa sa plume dans l'encre et attendit.

Jean de Kermor sembla réfléchir un moment, puis il dit au notaire d'un air dégagé.

— C'est la première fois que je songe à faire mon testament, et je ne possède pas bien les formules habituelles.

— Je vous aiderai, monsieur le comte. Dites-moi seulement quelles sont vos intentions, mon clerc rédigera la pièce.

— Je voudrais tout laisser à mon fils, si on le retrouve.

— C'est trop juste, et il ne serait pas besoin, pour cela, de faire un testament. Il hérite régulièrement.

— Mais il est possible, reprit le comte, que toutes les recherches soient inutiles...

Et la voix du faux malade devint mouillée.

— Ayez meilleur espoir, monsieur le comte, dit le notaire.

— Oh ! je ne désespère pas tout à fait, mais s'il n'est pas égaré, si on me l'a pris... Dans tous les cas, il faut que j'avise... je ne puis pas laisser ma fortune sans titulaire si, comme je le crains, Dieu vient à m'appeler à lui...

— Vous pouvez nommer un tuteur, fit l'homme de loi.

— C'est justement ce que je désirais faire... Si mon fils est retrouvé vivant, ce tuteur lui rendrait son héritage.

— Vous n'avez qu'à m'indiquer le nom de cet-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

VI

— Non monsieur... Il s'est égaré ou on me l'a pris.

L'homme de loi avait fait un mouvement...

— Ainsi, c'est à vous que ce malheur est arrivé ? J'ai lu cela dans les journaux.

— C'est à moi, balbutia le faux moribond, qui paraissait ne pouvoir pas parler, tant la douleur le suffoquait.

Il y eut quelques minutes de silence.

Le notaire n'osait plus interroger le malheureux père.

— Pardonnez-moi d'avoir ravisé votre chagrin. Mais j'étais loin de supposer...

L'homme était mal à l'aise...

Heureusement un bruit de pas vint l'arracher à sa situation embarrassante.

— Voici les témoins, dit-il...

— Les papiers que vous avez vus seront-ils suffisants ? demanda le faux Julien de Kermor.

— C'est tout ce qu'il faut, monsieur.

A ce moment, la porte s'ouvrit et le garçon rentra avec précaution, suivi de trois personnes, qui paraissaient très émus...

Si la question de la paix entre la Chine et le Japon pouvait ramener sur le tapis la question égyptienne et en hâter la solution, nous ne pourrions que nous en féliciter.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

On apprend que le ministre de la guerre a dirigé sur Madagascar une section d'aérostatiers militaires embarqués à bord du *Cachar* et commandés par le lieutenant Dorand, de l'établissement aérostatique central de Chalais-Meudon. Ce détachement est de 30 hommes, sous-officiers, caporaux et ouvriers d'art. Il sera complété par des équipes indigènes. Le matériel se compose de trois ballons normaux et d'hydrogène renfermé dans les tubes en quantité suffisante pour le renouvellement du gaz contenu dans les ballons. L'expédition, à laquelle le général Duchêne porte le plus vif intérêt, a été préparée sous la direction du capitaine Paul Renard, remplaçant son frère en congé de convalescence, et qui reprendra demain possession de son commandement.

Le *Cachar* est arrivé le 18 à Port-Saïd et les lettres reçues témoignent de l'excellent esprit, de l'enthousiasme même qui anime les aéronautes militaires français.

L'échouement du « Tibet » démenti

La nouvelle de l'échouement du transport français le *Tibet* est démentie.

C'est au contraire au *Château Yquen* qu'un accident de cette sorte est arrivé, et dont le renflouement est déjà terminé.

Le duc d'Orléans

Séville, 30 avril.

Voici le bulletin rédigé ce matin sur l'état du duc d'Orléans :

Une pneumonie traumatique, peu dangereuse pour le moment, s'est déclarée.

La fièvre n'a pas augmenté.

La fracture de la jambe suit son cours normal.

Séville, 1^{er} mai.

Fracture grave, mais bien réduite; pneumonie légère, sans gravité actuelle.

Etat pas inquiétant, mais sérieux.

RÉCAMIER.

L'homme de loi se pencha sur l'épaule de son acolyte pour voir où il en était.

Puis, il se tourna vers le faux moribond.

— Et si l'enfant est retrouvé vivant ? répéta Jean de Kermor. C'est lui qui héritera naturellement, à charge par lui de faire à son oncle...

Le notaire fit signe au clerc.

— A charge par lui de faire à son oncle, dicta-t-il.

— Une rente...

Jean de Kermor parut réfléchir.

— Une rente de dix mille francs, ajouta-t-il.

— C'est tout ? demanda le notaire.

— C'est tout, monsieur.

— Le clerc va rédiger l'acte et vous le donner à signer.

Le faux malade poussa un soupir et s'enfonça dans le lit.

Il semblait à bout de forces, mais en réalité il voulait cacher à l'officier ministériel et à ses témoins l'air de contentement répandu sur sa face.

Son atroce comédie avait marché à souhait.

Personne n'avait eu la moindre défiance.

Il la tenait donc enfin cette fortune qu'il convoitait tant.

Il allait être nommé régulièrement, légalement, exécuteur testamentaire, puis l'héritier de son frère, car le fils ne se retrouverait pas... Il prendrait ses mesures pour cela.

Il n'y avait plus qu'une formalité à remplir, celle qui l'inquiétait le moins, la signature.

Il imitait celle de son frère de façon à tromper Julien lui-même.

(A suivre).

La paix sino-japonaise

L'Espagne vient de donner son adhésion à l'entente française, russe et allemande en vue de l'action européenne dans le conflit sino-japonais.

Les Artistes français à Berlin

Les journaux allemands sont unanimes à constater la grande valeur artistique des œuvres des peintres français envoyées à l'exposition.

Le *Bersen Courier* dit que c'est la meilleure exposition que Berlin a vue, sans comparaison avec les envois extérieurs.

Le *Lokalanzeiger* dit que cet événement a une double portée artistique et politique, et qu'il exercera une influence sur le développement des peintres berlinois qui ont rompu avec leur exclusivisme antérieur. Il est regrettable seulement que quelques-uns des meilleurs peintres allemands n'aient pas participé à cette exposition.

Selon le *Kleine Journal*, la salle V, contenant les tableaux des artistes français, sera le clou du Salon. Le choix des toiles révèle un tact parfait.

Les extravagances de la nouvelle école sont soigneusement exclues.

La Catastrophe de Bouzey

Paris, 1^{er} mai, matin.

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, est arrivé hier, à 1 heure 40, à Epinal. Il a été reçu à la gare par le préfet des Vosges, M. Krantz, député d'Epinal, etc.

Je suis heureux, lui a dit immédiatement M. Krantz, de saluer le ministre qui est civilement responsable du désastre que nous avons subi. Je vous remercie de votre empressement à venir faire ici, non pas un voyage sentimental, mais une tournée d'affaires; je suis convaincu à l'avance que le parti est bien pris de faire tout ce qui sera nécessaire, et nous comptons absolument sur vous.

M Dupuy-Dutemps a répondu :

Je comprends les responsabilités de l'Etat et je ne songe pas à les nier; je veux examiner la question des dommages avec la plus entière justice et avec le désir d'accorder le plus tôt possible les réparations pécuniaires qui s'imposent, les seules, malheureusement, que je puisse donner.

En ce qui concerne les responsabilités de personnes, quelque élevées qu'elles puissent être, je suis déterminé à les rechercher avec la plus entière rigueur et à exercer, si cela est nécessaire, une action disciplinaire exemplaire.

Les paroles du ministre ont produit une profonde impression sur l'assistance.

M. Dupuy-Dutemps s'est immédiatement rendu à Bouzey.

Depuis ce matin, il ne pleut plus; quelques rayons de soleil ont desséché la boue et tassé les fondrières; la circulation, autour de l'étang, est devenue plus facile; aussi, le ministre profite-t-il de la clémence relative de la température, pour examiner dans ses détails les plus minutieux le lieu de la catastrophe et ses conséquences sur les régions les plus rapprochées.

Le ministre pose aux ingénieurs des questions répétées et s'informe plus particulièrement de tous les incidents pouvant se rattacher aux fissures.

M. Dupuy-Dutemps se livre, pendant près d'une heure, à de nombreuses investigations; il engage fortement le procureur de la République à rechercher les culpabilités avec la plus grande rigueur.

L'examen de la digue terminé, le ministre visite les ruines de l'établissement de pisciculture, des maisons enlevées, et suit, pendant quelques instants, les fouilles exécutées par les soldats du génie.

Tous les cadavres n'ont pas encore été retrouvés, et les recherches actives sont faites dans tous les sens.

Le ministre encourage les soldats dans leurs efforts, il donne aussi l'ordre aux ingénieurs de faire distribuer des secours en argent et en nature, et d'assurer un asile à tous les agents du canal frappés par la catastrophe.

Le ministre se rend ensuite à Bouzey où l'attendent les maires et conseillers municipaux des communes éprouvées, avec qui il s'est entretenu.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Inspection militaire

M. le général Fabre, commandant le 17^e corps d'armée est arrivé hier au soir à Cahors. Il vient procéder à l'inspection générale du 7^e régiment d'infanterie.

Le général restera trois jours dans notre ville.

Mariage

Mgr Robert, évêque de Marseille, a béni, en l'église Saint-Charles, le mariage de notre compatriote M. de Colomb, fils du général de Colomb,

ancien commandant en chef du 15^e corps d'armée, avec Mlle Sans.

Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement :

Médaille d'argent de 2^e classe : M. Blanc, éclusier à Montbrun, 1877-1895. A opéré à différentes reprises le sauvetage de plusieurs personnes en danger de se noyer.

Mentions honorables : MM. Charansol, maréchal des logis ; — Ferrou, gendarme : 31 décembre 1894 et 15 janvier 1895, belle conduite pendant une tempête de neige et un sauvetage ; — Auguste Lacarrière, desservant à Lissac, pour preuve de courage et de dévouement en maintes circonstances.

Gare de Cahors

M. Ronquairoi, contrôleur de l'exploitation de la section de Tours à Poitiers, vient d'être nommé chef de la gare de Cahors, en remplacement de M. Claude, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Belles actions

M. le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel de satisfaction à M. Guillaume Besse, préposé d'octroi, à Cahors, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en sauvant une femme qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Adresse

Le quartier de Labarre vient d'envoyer l'adresse suivante à la Municipalité de Cahors :

« Monsieur le Maire,

« Messieurs les conseillers municipaux, » Les soussignés, habitants pour la plupart du canton Nord de la ville, ont l'honneur de vous adresser leurs plus vifs remerciements pour l'accueil fait au projet d'une grande avenue à tracer à l'angle nord-ouest de la place Thiers à la gare des voyageurs.

« Vos votes en février 1893 attestant l'importance que vous attachiez à l'avenue demandée, ont ajouté une allocation de 18,000 francs sur l'emprunt municipal futur, aux conditions si favorables du parcours gratuit de la vigne Ressigué et d'une souscription privée qui a produit plus de 1,000 fr.

« Vous avez envisagé l'utilité et les avantages de cette voie, et vous lui avez donné rang parmi les travaux les plus utiles à l'intérêt général de notre ville.

« Les soussignés, heureux de l'appui et des sympathies qu'a rencontrés, dès la première heure, auprès de vous, le projet d'avenue, expriment le vœu qu'il vous plaise de hâter sa réalisation... »

(Suivent 350 signatures).

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni, samedi à trois heures du soir, sous la présidence de M. Dauchez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Dans cette séance, le conseil a donné un avis favorable à une demande du sieur Fourès, de Cahors, qui désire transférer sa scierie mécanique au fond de la rue Victor-Hugo.

Des avis favorables sont également donnés à une demande d'appropriation de l'école de garçons de la commune de Vidailles, et à l'ouverture d'une école maternelle libre à Figeac.

Le conseil a donné un avis défavorable à une demande de la commune de Blars qui veut faire des réparations à son puits communal; ce puits ne se trouvant pas à 100 mètres au moins de distance du cimetière.

Tir scolaire

Hier mercredi, dans l'après-midi, a été inauguré le tir pour les écoles de la ville.

Les exercices ont eu lieu au stand, rue Jean-François-Caviolle.

Ils se renouvelleront les premier et troisième lundis et mercredis de chaque mois.

Concours régional agricole de Toulouse

MM. de Verninac, sénateur du Lot, et Cocula, conseiller général du canton de Saint-Germain, viennent d'être nommés, par le ministre de l'agriculture, membres du jury du concours régional agricole de Toulouse.

Les anciens militaires

Rouen, 19 avril.

M. Bouvart, président des anciens militaires et marins vétérans du département de la Seine-Inférieure, a été présenté mardi, par M. le vicomte de Montfort, député, à M. le président de la République, lors de sa réception officielle à la préfecture.

M. Bouvart, en présentant le bureau de sa société, dit à M. Félix Faure que les membres fondateurs de cette société étaient d'anciens militaires ayant quatorze ans de service et plus, lesquels sollicitent depuis plusieurs années une pension proportionnelle de retraite, afin de les mettre à l'égalité avec leurs jeunes frères d'armes d'aujourd'hui, en ajoutant qu'il comptait sur son bienveillant concours et sur son appui pour y parvenir.

M le président de la République, après avoir fait observer à M. Bouvart que le budget était une des plus grandes questions pendantes, a ajouté, en lui donnant la main : « Vous pouvez compter sur toute ma sollicitude. »

La question des tramways

Nous lisons dans le *Télégramme* :

Le projet de tramway de Saint-Céré à Bretenoux a été repoussé par le conseil général. Les électeurs de ces deux cantons sont très mécontents de ce vote, dont ils attribuent avec raison la responsabilité au député Vival. Celui-ci essaie, suivant son habitude, de donner le change au public en faisant répandre le bruit par ses familiers que cet insuccès est dû à M. Delpon, son concurrent aux dernières élections législatives.

Nous allons exposer impartialement les faits, laissant aux électeurs le soin de conclure.

Lorsque M. Vival demanda au Conseil général de voter les fonds nécessaires à la réfection du pont du Guâ, à Figeac, il rencontra une vive opposition de la part des conseillers de l'arrondissement de Cahors, qui voulaient faire construire un pont sur le Lot, à Vire, dans le canton de Puy-l'Evêque.

Pour se les concilier, M. Vival s'engagea avec ses amis à voter la construction de ce pont, quand le projet en serait soumis à l'assemblée à la condition cependant que les travaux du pont du Guâ seraient votés immédiatement.

Le marché fut accepté, et le projet de réfection du pont du Guâ réunit la majorité des suffrages.

Pendant la dernière session, les conseillers généraux de l'arrondissement de Cahors ont présenté, à leur tour, le projet de construction du pont de Vire. Ayant peu fréquenté M. Vival, ils croyaient pouvoir compter sur sa parole... Mais, qu'elle n'a pas été leur stupéfaction d'entendre M. Vival s'élever contre cette proposition et annoncer qu'il refusait de s'associer à l'adoption du projet!

Quelques jours après, on présentait à l'assemblée le projet de tramway de Saint-Céré à Bretenoux. Les représentants de l'arrondissement de Cahors refusèrent de le voter comme bien l'on pense, à cause de l'attitude de M. Vival et de ses amis; ceux de Gourdon émirèrent aussi un vote hostile parce qu'ils demandent inutilement et depuis longtemps déjà la création d'un tramway à Saint-Clair.

Les conseillers figeacois se trouvèrent donc isolés par la... maladresse de leur député. Ce dernier se croyait sans doute au milieu de sa bonne municipalité, qu'il fait marcher à son gré et dont les membres, comme le légendaire Pandore, sont toujours prêts à répondre : « Brigadier, vous avez raison ! »

Voilà la vérité sur cette affaire.

Les menages intéressés de M. Vival et de sa coterie n'y changeront rien.

Les électeurs des cantons de Saint-Céré et de Bretenoux sont, depuis longtemps, édifiés sur la valeur de ses promesses.

La loi Monfort sur le service de deux frères

Nous avons regu, au sujet de la loi récemment votée par la Chambre, sur le service de deux frères, de très nombreuses demandes d'explication ou de renseignements.

M. de Montfort, auteur de la proposition, a bien voulu communiquer à la presse la lettre suivante qu'il adresse à un étudiant de Paris, mais qui intéresse tous les jeunes gens se trouvant dans la même situation de famille.

Rouen, le 28 avril 1895.

« Monsieur,

« Les questions que vous voulez bien m'adresser intéressent, en effet, un très grand nombre de jeunes gens et je m'empresse d'y répondre point par point; mais je ne puis, vous devez le comprendre, vous donner à ce sujet que mon opinion personnelle.

« La modification à la loi militaire que j'ai eu l'honneur de présenter avec un grand nombre de mes collègues, et qui a été récemment adoptée par la Chambre des députés, aura, comme vous le dites, pour résultat de procurer la dispense à l'homme dont le frère est sous les drapeaux, au moment du conseil de révision, et non pas seulement, comme aujourd'hui, à celui dont le frère sera sous les drapeaux, au moment de l'appel de la classe.

« C'est donc, en fait, une classe de plus qui pourra procurer la dispense au frère suivant et par suite, un allègement sensible des charges militaires pour les familles nombreuses.

« Cette disposition que j'avais déjà proposée d'ailleurs, dès 1891, et qui avait été adoptée en principe depuis longtemps, sera certainement acceptée par le Sénat, car elle n'est, en réalité, que la mise en concordance du texte de la loi de 1889; il y avait là, on peut le dire, une anomalie flagrante, une illégalité peut-être, qui n'a que trop duré.

« J'ajoute que la disposition nouvelle devra certainement être applicable aux jeunes gens de

la classe 1894; cela résulte, incontestablement, des termes généraux de la loi, et M. le Garde des sceaux qui assistait à la discussion de mon rapport devant la commission de l'armée, a déclaré qu'aucun doute ne pouvait exister à cet égard.

« Je pense donc, monsieur, qu'aussitôt la loi votée par le Sénat, après la rentrée des Chambres, et promulguée, une circulaire ministérielle en réglera l'application, et que les conscrits de la classe 1894, qui justifieront de la présence d'un frère sous les drapeaux au moment de la révision de 1895, seront admis au bénéfice de la dispense.

« Recevez, je vous prie, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Vicomte DE MONTFORT. »

Société des Etudes du Lot

Dans sa séance du 27 avril, sous la présidence de M. Daynard, président semestriel. M. de Rouméjoux, membre de la Société et président de la Société historique et archéologique du Périgord, donne lecture d'une pétition adressée à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, afin d'obtenir la conservation de la salle capitulaire des anciens Cordeliers, qui sert actuellement de salle de dessin aux élèves du Lycée de Cahors.

Les eaux noires

Lundi, vers 10 heures du matin, les eaux du Lot ont pris tout à coup une couleur noirâtre bien connue des pêcheurs.

La cause est évidemment toujours la même: Ce sont les houillères de l'Aveyron qui, périodiquement, vident dans notre rivière le trop-plein de leurs bassins et empoisonnent les eaux des substances carbonifères.

Dès que le Lot en est contaminé, les fermiers de la pêche suspendent l'exercice de leur industrie, car le poisson, dégoûté de toute nourriture, ne circule plus et se retire dans les cavités, en sorte que l'emploi de n'importe quel filet ou appât est inutile. De plus, les alevins périssent en grand nombre.

Enfin l'eau est impotable. Elle ne saurait être impunément consommée par les animaux, à plus forte raison par les habitants.

Il nous paraît que l'administration pourrait obliger les compagnies houillères à nourrir leurs réservoirs qu'à l'époque des grandes crues, de manière à précipiter l'écoulement de ces matières délétères et non à un moment où le niveau des eaux retrouve sa hauteur normale.

Et puisque nous avons une Société de pisciculture, le public lui saurait gré de revenir à la charge, sûre qu'elle est d'avoir avec elle le service de la navigation et les autorités officielles.

Tapage nocturne

Lundi soir, vers 9 heures et demie, les habitants de la rue Saint-Urcisse ont été mis en émoi par la dispute de deux belles-mères qui se jetaient à la face les vocables les plus épicés de la langue verte. L'une d'elles, du haut de sa croisée du premier étage, a lancé à l'autre, qui était sur la voie publique, une bouteille vide et une soupière, mais, heureusement, sans l'atteindre.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu demain vendredi à 8 1/2 du soir, au siège du Club (Café Tivoli).

Enterré vif

Les journaux grecs enregistrent un fait effroyable.

Le consul d'Italie à Mersine (Turquie d'Asie), M. Ovidio Rossi, étant mort la semaine dernière, ses obsèques furent célébrées en grande pompe, au milieu d'une affluence énorme où l'on remarquait tous les membres du corps consulaire, les autorités locales, etc., et l'inhumation eut lieu au cimetière catholique de la ville.

Or, le soir même de l'enterrement, un des gardiens du cimetière perçut nettement des cris sortant du caveau fraîchement refermé. Saisi de terreur, il courut prévenir la famille. On accourut et l'on ouvrit le cercueil. Un horrible spectacle s'offrit alors aux yeux des assistants; le corps était retourné dans d'atroces convulsions, les cheveux arrachés, le visage tuméfié, les yeux hors de l'orbite, les poings crispés. M. Ovidio Rossi avait été enterré vivant; il était mort étouffé dans son cercueil.

La guérison du cancer

Si nous en croyons une note de MM. Charles Richet et Héricourt, note présentée mardi à l'académie des sciences par M. Marey, la guérison du cancer serait désormais assurée.

MM. Charles Richet et Héricourt, en effet, ont réussi en deux circonstances, à guérir des cancéreux soignés à l'hôpital, dans le service de M. Terrier, à l'aide d'injections de sérum de chien et d'ânes auxquels l'on avait au préalable injecté les produits de la macération d'une tumeur cancéreuse.

Le traitement a été rapide et sans accidents d'aucune nature.

Nourriture d'une poule

S'il s'agit d'établir les résultats d'une exploitation, on doit savoir exactement ce qu'il faut de nourriture à une poule.

Une bonne et saine poule a besoin, chaque jour, de 100 grammes d'orge en grains; c'est un minimum et il y a lieu d'ajouter 45 grammes, ce qui fait 145 grammes d'orge ou l'équivalent, soit 130 gr. de blé.

Toutefois, le grain seul n'est pas une alimentation suffisante; il faut ajouter une certaine quantité de matière trempée, soit des pommes de terre, soit du son.

Pour 7 poules, 500 grammes d'orge, avec 500 grammes de pommes de terre ou 250 grammes de son trempé, sont suffisants. Donnez cette nourriture à l'état tiède pendant les journées froides ou seulement fraîches. Ajoutez une quantité rationnelle de vert, tel que: herbe, salade, choux; remplacez souvent l'eau à boire, n'oubliez pas la chaux à répandre dans le poulailler et beaucoup de propreté, et vous aurez un excellent rendement en œufs.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

AVIS M. AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il sera à Cahors le Samedi 4 Mai, Hôtel de l'Europe.

Luzech

Une tentative d'empoisonnement a eu lieu au village de Barg, commune de Villesèque, canton de Luzech.

La femme B. a failli être victime de la vengeance d'un de ses voisins, qui avait mêlé à sa soupe un poison violent.

M. le juge de paix de Luzech s'est immédiatement transporté sur les lieux avec la gendarmerie, pour ouvrir une enquête.

Puy-l'Evêque

La ville de Puy-l'Evêque organise, pour le dimanche 12 mai, un concert de charité, avec le concours de plusieurs artistes de la région.

Après le concert, grand bal. Le programme de cette soirée promet d'être fort brillant.

Carayac

L'épouse P. de Carayac était en train de faire la lessive, au moment où elle arrosait son linge dans le cuvier, l'orifice du bas de la chaudière s'ouvrit et l'eau bouillante rejaillit sur les jambes et les pieds. En ôtant les bas la peau s'est enlevée.

D'après le médecin cette brûlure n'aura pas de suites trop fâcheuses; la victime n'en éprouve pas moins des douleurs atroces.

THÉÂTRE DE CAHORS

Judi 2 mai 1895

Avec le concours de Mlle MORENA LERVAL, première chanteuse des théâtres et concerts de Paris.

L'Enlèvement de la Toledad

Opérette en 3 actes, de M. Fabrice Carré
Musique d'Audran

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 47

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

XXIII

A LA SUITE L'UN DE L'AUTRE

Le lendemain au jour, il était sur pied. Le temps était froid, car on était vers la fin de décembre. Epaminondas déguisé en paysan et portant sur sa tête une pioche, était à huit heures du matin sur la route d'Epinau.

Il faisait jour alors. Il vit à un endroit de la terre fraîchement remuée.

— Ce doit être là, se dit-il. Et il piocha.

Au cinquième coup de pioche il rencontra un corps dur. Redoublant d'ardeur, il eût bientôt mis à jour l'objet qu'il cherchait.

C'était un fusil.

— Oh! oh! fit-il, voilà une pièce à conviction qu'il faut laisser ici. Il s'écia M. le juge d'instruction la déterre lui-même.

Et il rejeta la terre sur l'arme, la piétinant à son tour.

En rentrant dans le pays, il souriait et s'écria: — Mon vieux Cyprien, je commence à croire que tu me laisseras Rose!

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 2 et 5 MAI

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

L'Audacieux (P. R.)	Leroux.
Stradella (Ouverture)	Flotow.
Toast à l'Alsace (Valse)	Sence.
L'Eclair (Fantaisie)	Halévy.
Joyeux Pantins (Quadrille)	Eustace.

Bibliographie

Le Prince de Simèles

Roman historique, par Pierre Laurent.

Nous avouons n'être pas en général partisan du roman historique. Ce genre d'ouvrages n'a d'autre raison d'être que de faire connaître, en les mêlant à une fable plus ou moins ingénieuse, les mœurs, les usages, les institutions, l'histoire, d'un temps et d'un pays déterminés, de faire revivre, en un mot, les hommes et les choses du passé. Mais parmi les écrivains qui s'adonnent à la littérature d'imagination, combien se sont livrés à des études historiques assez complètes pour ne pas faillir dans l'exécution d'un pareil programme? Et, en supposant que le programme soit parfaitement rempli, combien se trouve-t-il de lecteurs capables de discerner la partie historique de la partie romanesque, la vérité de la fiction? Combien, par suite, se faussent la tête d'idées fausses, et cela en raison directe du talent et de la célébrité de l'écrivain?

Mais, quand il s'agit d'un récit qui se déroule dans notre pays natal, l'amour du clocher nous rend d'abord indulgent. Et si, à ce premier mérite de parler du Quercy, l'auteur joint, comme M. Pierre Laurent, celui de conter agréablement, nous oublions nos théories, nous subissons le charme et nous dévorons le livre d'un trait.

Tous les Cadurciens liront, avec le même plaisir que nous, ce récit rapide et animé, où les scènes tantôt comiques, tantôt tragiques, se succèdent avec une variété qui ne laisse pas un instant languir l'intérêt. Tous retrouveront avec joie, comme on retrouve un vieil ami qu'on ne peut s'empêcher d'aimer malgré ses défauts, la spirituelle et gaillarde figure d'Henri de Navarre, plus tard Henri IV, que l'auteur suppose avoir eu à Cahors un de ces nombreux amours de hasard qui lui valurent le surnom de *Vert-galant*.

Cette aventure, qui ne nous paraît pas de nature à rehausser beaucoup la gloire du Béarnais, n'est heureusement pas la seule page d'amour que renferme le livre. La chaste passion de Mathieu de Toscan pour Marguerite Dedrin nous intéresse bien autrement, et c'est avec satisfaction que nous les voyons unis à la fin du roman.

Chemin faisant, d'ailleurs, les attractions ne manquent pas. Que de scènes intéressantes, que de figures bien dessinées! Quels types énergiques que le consul Dedrin, et le gouverneur de Vezins, et Peyranne la folle, et tant d'autres!

Mais comme rien en ce monde n'est parfait, nous dirons à M. Pierre Laurent qu'il ne nous paraît pas soigner assez la couleur locale. Sans doute, il faut longtemps palir sur les vieux parchemins pour arriver à colliger ces mille petits détails qui caractérisent une époque; mais ce n'est qu'à ce prix qu'on obtient une reconstitution fidèle d'une société disparue depuis des

A neuf heures, il était devant la porte de l'étude lorsqu'il vit entrer un homme qui paraissait pressé. Cet homme était habillé d'un paletot noir, pantalon noir, l'air d'un homme d'affaires.

Il ne se trompait pas, c'était un huissier de Corbeil qui, sur l'ordre du juge, venait citer Cyprien Delaruelle de se rendre sur l'heure au parquet, comme témoin dans une affaire dont il lui serait donné connaissance.

Cinq minutes après l'entrée de cet huissier, Cyprien, très pâle, le suivait, obéissant à la loi. Le paysan, à l'aise, sortit à son tour.

Tous trois prirent le train pour Villeneuve-Saint-Georges, d'où ils devaient aller à Corbeil par la bifurcation.

L'huissier et Cyprien montèrent dans un compartiment de 3^e classe et le bon paysan s'installa près d'eux, ayant le clerc de notaire en face de lui.

Cela ne lui servit pas à grand'chose, car Cyprien, très ému sans vouloir le paraître, parla peu et de choses indifférentes.

On arriva à Corbeil vers dix heures et demie. L'audience du juge d'instruction devant qui Cyprien était appelé n'était que pour midi.

Le jeune homme offrit à l'huissier un apéritif au Café du commerce et alla déjeuner à l'hôtel de la Belle-Image; mais il n'avait pas d'appétit.

Suivons Epaminondas. Certain que Cyrien allait venir devant le juge, il se hâta d'aller au parquet.

Le procureur duquel il se fit connaître sourit de son déguisement.

— Eh! bien, lui dit-il, que nous apprendrez-vous de nouveau?

siècles. Un peu d'archaïsme dans le langage des personnages ne paraît pas déplacé dans un travail de ce genre. Nous savons bien que, si on leur faisait parler la langue du 16^e siècle, bien des expressions seraient aujourd'hui inintelligibles; mais il faut au moins se garder des locutions par trop nouvelles et que nous avons nous-mêmes vues naître: le mot de *général*, par exemple, ainsi que l'exclamation *Hé là-bas!* font singulière figure dans la bouche du roi de Navarre.

Parler des guerres de religion, c'est s'exposer à soulever des questions brûlantes. M. Laurent s'est efforcé de se montrer impartial en flétrissant les excès des deux partis, avec une sévérité peut-être excessive; car, pour être juste, on ne doit pas juger les rudes et les ardentes populations du 16^e siècle avec les idées de notre époque sceptique et amollie par le bien-être.

Quoique nous nous fussions proposé de nous en tenir à la critique générale des romans historiques, par laquelle débute cet article, nous ne pouvons nous empêcher de relever une opinion qui nous paraît complètement erronée.

Nous trouvons (page 12) les lignes suivantes:

« La ville de Cahors... était comme la vase, l'esclave, la propriété de son évêque et de son clergé. Les consuls n'exerçaient guère qu'un pouvoir nominal, toujours subordonné à celui de l'évêque, du chapitre et des congrégations... »

A cette époque de foi, l'évêque et le clergé pouvaient et devaient avoir, au point de vue religieux, une grande influence sur les esprits, influence d'ailleurs légitime; mais au point de vue politique, jamais les évêques de Cahors, quoique seigneurs de cette ville, ne jouirent du pouvoir absolu qu'on leur prête ici. Ils eurent à soutenir, de tout temps, de violentes luttes contre les consuls, représentants élus de la cité, et ces luttes tournaient très souvent à l'avantage du consulat. Si bien que, en 1306, l'évêque Raymond Panchelly, dut consolider son pouvoir, déjà fortement ébranlé, en appelant le roi Philippe-le-Bel en *pariage*, c'est-à-dire en l'associant à sa seigneurie.

Mais un associé tel que le pouvoir royal ne pouvait que devenir bientôt maître; c'est ce qui arriva à Cahors comme ailleurs. De sorte qu'au XVI^e siècle l'évêque était bien toujours officiellement co-seigneur de Cahors avec le roi, mais celui-ci exerçait toute l'autorité effective. Les consuls n'étaient pas grand chose, l'évêque n'était rien. Cette révolution, opérée lentement et sans fracas, fut parfaitement acceptée par la population, et, en 1580, le roi de France n'avait pas de plus fidèles sujets que les cadurciens.

On le vit bien à l'occasion de ce siège mémorable pendant lequel, comme le constate M. P. Laurent, tous les habitants, jusqu'aux femmes, se battirent avec un courage héroïque.

Une pareille défense n'est pas le fait d'un troupeau d'esclaves; elle ne pouvait être accomplie que par un peuple libre, prêt à tout sacrifier pour la défense de sa foi religieuse et politique.

Soyons fiers d'avoir de pareils ancêtres.

Si nous signalons franchement à M. Pierre Laurent ce qui nous paraît faible dans son œuvre, il peut aisément s'en consoler: on ne critique que les ouvrages qui valent la peine d'être critiqués. Il a écrit un roman rempli d'intérêt: combien d'écrivains ne peuvent en dire autant! Nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas là et qu'il continuera à marcher dans la voie où il vient de débiter d'une façon si heureuse. J. Q.

— Monsieur le procureur, dit le jeune homme, si j'avais douté jusqu'ici, je ne douterais plus.

— Comment cela?

— Hier soir, le coupable a enterré un fusil sur la route d'Epinau.

— Vous en concluez que...

— Que c'est le fusil qui a servi à tuer le père Lesbroussard.

— Vous l'avez déterré?

— Non pas. J'ai pensé que vous seriez heureux de découvrir l'objet vous-même.

— Vous avez bien fait. Mais d'ici à demain où j'irai faire la perquisition, le fusil pourrait disparaître.

— Je passe ai la nuit sur la route.

— Non, vous n'avez pas qualité pour l'empêcher de faire ses volontés. Je vais télégraphier à Brunoy.

Un autre plus autorisé veillera à votre place. Contentez-vous de suivre votre homme comme vous l'avez fait.

— Vous ne l'arrêterez pas?

— Pas encore! Nous voulons l'emmener à s'accuser lui-même. Demain matin, il sera présent à des confrontations inattendues qui nous livreront s'il est réellement coupable. Allez donc tranquillement l'attendre à la gare par le train d'une heure trent-cinq minutes.

Epaminondas enchanté de la tournure que prenait l'affaire, s'en alla déjeuner à son tour, mais il donna la préférence à l'hôtel du Monton, rue Saint-Spire.

A midi précis, Cyprien se présenta au tribunal, où l'huissier de service l'introduisit aussitôt devant le juge d'instruction.

C'était celui qui avait déjà suivi l'affaire et

Prime à nos Abonnés

MAGNIFIQUE CARTE DE

MADAGASCAR

Cédée à nos lecteurs à prix réduits.

En feuille..... 0,75

Collée sur toile..... 2,50

Par la poste, 0,25 en plus.

Voici le Printemps! Les boutons poussent joyeusement sur les arbres, mais il en pousse aussi quelquefois sur notre corps, pour chasser ces impuretés du sang, les Pilules Suisses sont employées par beaucoup de personnes avec succès.

Le vin de quinium de A. Labarraque, membre de l'Académie de médecine de Paris, est un médicament énergique et doux qui convient à toutes les personnes affaiblies, aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide, aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer, aux dames qui relèvent de couches et aux nourrices, aux vieillards épuisés par l'âge, aux diabétiques, aux convalescents des fièvres typhoïdes, des pneumonies, etc.

Nota. — Étant données sa richesse en principes actifs et la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

“GRAISSE” Nous recommandons à nos lecteurs cette nouvelle GRAISSE pour VOITURES CHARIOTS et ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V. Montcontité.

PRIX MODÉRÉS

A LOUER

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

Cyprien le connaissait; il avait été plein d'égards pour lui, ce qui le rassura un peu.

Le juge était un homme assez doux de visage et souriant presque toujours, chose dangereuse pour les inculpés, qui se livrent plus facilement à un homme affable qu'à un visage dur et sévère.

Le juge travaillait à son bureau lorsque Cyprien entra.

Il se retourna et dit à l'huissier:

— Dites au greffier de descendre.

Puis à Delaruelle:

— Ah! c'est vous, monsieur Delaruelle, je vous demande pardon de vous avoir dérangé, mais j'avais besoin de recueillir votre témoignage dans une vieille affaire que j'avais classée, mais dont l'instruction reprend sur de nouveaux errements.

— Je suis à vos ordres, monsieur.

— Asseyez-vous donc.

Et le juge indiqua à Cyprien une chaise en face de lui, de façon à ce que le jeune homme se trouvât placé en plein jour.

Cyprien se rassurait de plus en plus, la bienveillance du juge le soulageant d'un grand poids.

Il était d'ailleurs résolu à nier effrontément et énergiquement.

Le greffier entra et prit sa place devant une grande feuille de papier blanc qui l'attendait.

— Vous y êtes? dit le juge.

— Oui, monsieur.

— Vous êtes le premier clerc de maître X..., notaire à Brunoy et vous vous nommez Cyprien Delaruelle, dit le juge suivant sur son dossier, vous êtes né à Vendôme (Loir-et-Cher)...

— Oui monsieur.

— Il s'agit de l'affaire Lesbroussard, dit le juge

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies

d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller com-

me au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUBÉZ, DIRECTEUR
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser..

AVIS — pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc. Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Ph^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France.
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MEME DES Plaies et Ulcères variqueux très incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIRMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Ph^{ie} Aide-Major aux des Hôp^{itaux} Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.



VÉLOCIPÈDES des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors

en fixant son regard sur le jeune homme.

— Ah ! fit celui-ci sans sourciller.
— Il paraît que l'on connaît l'assassin.
— Tant mieux, dit Cyprien.
— Certes tant mieux, et vous devez le connaître au si.
— Moi !
— Sans doute. Vous allez souvent à la maison des gardes et vous avez pu le rencontrer.
— J'ai rencontré bien des gens que je ne connaissais pas.
— Celui-là portait une blouse bleue avec des lignes blanches, une perruque et une fausse barbe.
— L'autre a parlé; pe sa Cyprien.
— Mais il resta impassible.
— Cela ne vous met pas sur la voie.
— Non, monsieur.
— Vous ne l'avez jamais vu ?
— Non monsieur.
— Lesbroussard, reprit le juge, a été tué d'un coup de fusil, la balle est restée dans le corps et a été extraite, on pourra voir si elle va avec le fusil qui a été retrouvé.
— Retrouvé... fit malgré lui Cyprien.
— Mais oui, dit le juge en souriant, il y a comme cela des fatalités... heureuses, un fusil tue un homme, on le cherche longtemps et tout d'un coup on le trouve...

Le clerc sentit une sueur froide couler de ses tempes.
— Et on l'a trouvé à quel endroit articula-t-il.
— Je ne sais encore, à vrai dire il n'est pas entre nos mains, mais il y sera demain.
— Mais, fit encore Cyprien, je ne vois pas en quoi j'ai à témoigner dans cette affaire ?

— Connaissez-vous le propriétaire de ce fusil.
— Comment vous l'avez-vous que je le connaisse ?
— Pardon, mais au lieu de me répondre, vous m'interrogez, ce qui n'est pas dans l'ordre vous en conviendrez; vous ne connaissez pas le propriétaire de ce fusil ?
— Non monsieur.
Le juge prit son sourire le plus gracieux.
— C'est surprenant, il y a un témoin qui prétend que c'est vous-même.
— Moi ! s'écria Cyprien se levant, mordu par cette accusation directe.
— Oui, vous !
— C'est un mensonge infâme ! j'es père monsieur que vous me mettez en présence de ce faux témoin.
— Certes oui. D'ailleurs, calmez-vous, je ne crois pas beaucoup à tout ce que m'a conté cet homme, mais dans ce qu'il a dit il y a des choses vraies.
— C'est l'homme que j'ai vu chez mon patron hier.
— C'est possible.
— Il vous a montré les objets dont vous parliez tout à l'heure.
— Oui, ils sont ici.
Cyprien comprit qu'il fallait frapper un coup décisif tout de suite.
— Monsieur, dit-il, tout ce que vous me dites et tout ce que vous allez me dire je l'ai entendu de la bouche de cet homme hier.
— Eh bien ?
— J'y ai réfléchi toute la nuit et j'en suis arrivé à penser que cet homme est fou ou qu'il est lui-même le criminel cherchant à rejeter sur un autre

la responsabilité de son crime.
Le juge sourit.
— Fou ! dit-il, c'est possible, car il faudrait être fou pour venir se livrer à la justice alors que l'on n'est pas accusé.
Cyprien comprit toute la puissance de ce raisonnement, aussi il dit vivement :
— Je m'arrête à la folie, dit-il.
— C'est ce que nous examinerons demain.
— Demain ?
— Oui, demain matin à neuf heures, je me transporterai avec M. le procureur de la République à Brunoy afin d'interroger un nommé Henri Laborde qui est blessé...
— Celui qui est venu me provoquer.
— Je connais cette histoire dont nous reparlerons et vous vous confronter avec votre accusateur et une demoiselle Rose Gallot qui a été votre maîtresse.
— Rose Gallot est à Vendôme.
— Non, elle est à Brunoy. Elle vous ménage une petite surprise.
Le juge souriait toujours, mais un peu comme le chat lorsqu'il tient la souris.
Cyprien sentait malgré lui l'angoisse le reprendre et le dominer.
Le juge reprit en élevant la voix.
— Ainsi monsieur Delaruelle, vous déclarez formellement ne pas connaître l'assassin de M. Lesbroussard.
— Oui monsieur.
— Vous déclarez aussi que vous n'avez jamais vu les objets ci-dessus nommés et que le fusil dont il est question, n'était pas votre propriété.
— Oui monsieur.

— Vous déclarez être étranger au meurtre de Le-broussard père et à ceux présumés des deux fils Lesbroussard ?
— Je le déclare formellement et je proteste contre ces accusations.
— Vous reconnaissez cependant que vous vouliez épouser Mlle Lesbroussard ?
— Je l'aime et je suis prêt à lui donner mon nom.
— Vous reconnaissez aussi avoir quitté Rose Gallot sans la prévenir de votre départ ?
— Oui, j'ai eu tort, mais la loi n'a rien à me reprocher à ce sujet.
— Rien, en effet, mais le juge doit rechercher pourquoi vous l'avez quittée. Ce n'était pas pour épouser la fille Lesbroussard que vous ne connaissiez pas encore, mais c'était pour vous rapprocher de l'héritier de l'oncle Lesbroussard que vous connaissiez seul.
— J'ai dit à maître Basset mon ancien patron, ce que j'avais à lui dire à ce sujet. Je n'ai d'ailleurs absolument rien touché.
— Non, mais votre mariage avec la fille Lesbroussard vous donnait le moyen légal de recevoir le montant de l'héritage.
Le visage du juge était tout à coup devenu sévère.
— Cyprien Delaruelle, dit-il, je vous engage à vous tenir demain matin à neuf heures à la disposition de la justice à l'étude de votre patron; ne cherchez pas à vous dérober par la fuite, car ce serait avouer votre culpabilité.
Cyprien releva la tête sous cette menace.

(A suivre).